

SAINT la-Pointe SULPICE INFO

www.saintsulpicelapointe.fr

Décembre 2025



LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

SOLIDARITÉ

REPAS DES AÎNÉS • TRAVAUX À L'EHPAD
DON D'ORGANES

JEUNESSE CMJ • TROPIK'ADO

SÉCURITÉ

POLICE MUNICIPALE
DÉMARCHAGE • CAMBRIOLAGES

Environnement

LA VILLE CONTINUE D'AGIR POUR PRÉSERVER NOTRE QUALITÉ DE VIE



Rétrospective de l'automne

Fête de la chataigne le 29 novembre



Inauguration toiture photovoltaïque
Centre technique municipal le 30 sept.



Saint-Sul'Play les 20 & 21 septembre



Jour J de la MJC le 15 novembre



Marche & course Octobre rose le 4 octobre



Saint-Sulpice de rire du 6 au 9 novembre



Les ÉCOLudiques le 30 novembre



Soirée rose à la médiathèque le 3 octobre



BULLETIN MUNICIPAL SAINT-SULPICE-LA-POINTE Décembre 2025 • Directeur de la publication : Raphaël Bernardin • Photos : Adobe Stock – Ehpad Chez Nous – Freepik – Flaticon – ABC Bien – l'ÉCOLibris – OC-BI81 – Ville de Saint-Sulpice-la-Pointe • Rédaction : Services municipaux de la Ville • Conception et réalisation : Services municipaux de la Ville • Tirage : 4 600 exemplaires

Retrouvez-nous sur
Instagram @stsulpice81
et partagez vos photos
#saintsul81



Édito



Chères Saint-Sulpiciennes,
Chers Saint-Sulpiciens,

À l'heure où s'achève l'année 2025, je souhaite partager avec vous quelques informations relatives aux projets et actions qui ont rythmé la vie de notre commune. Plusieurs chantiers d'aménagement ont été engagés, poursuivis au cours de ces derniers mois, qu'il s'agisse de travaux liés aux espaces publics ou d'interventions destinées à renforcer la qualité du cadre de vie.

Cette année a également été marquée par diverses initiatives dans les domaines de la solidarité et de l'accompagnement des publics fragiles, en lien avec les structures et partenaires locaux mobilisés à nos côtés. À travers ces actions coordonnées, l'objectif demeure d'apporter un soutien adapté aux besoins identifiés dans la commune.

En matière de sécurité du quotidien, l'organisation des services municipaux a évolué afin de maintenir une présence régulière sur le terrain et de répondre au mieux aux attentes des habitants.

Comme chaque année en cette période, la commune prépare également les moments de convivialité et de rencontres destinés à nos aînés. Le traditionnel repas de début d'année sera ainsi l'occasion de partager un temps chaleureux et festif.

Je vous adresse, à toutes et à tous, mes vœux sincères pour de belles fêtes de fin d'année, placées sous le signe du partage et de la sérénité.

Le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe

Sommaire

4 ENVIRONNEMENT

Recycler pour mieux reconstruire :
le bilan du chantier de déconstruction
de Polyespace

5 Des poubelles de tri sélectif
au cœur de la ville • Bacs à sapins
• Une signalisation pour valoriser
le centre-ville

6 Un nouveau souffle pour
le Square des trois musiciens

7 Retrait-gonflement des argiles :
prévenir pour protéger votre maison

8 URBANISME

Règlement local de publicité : un cadre
pour une ville harmonieuse

10 SOLIDARITÉ

Un bel élan collectif pour moderniser
les salles de vie de l'Ehpad Chez nous !

11 Saint-Sulpice-la-Pointe ambassadrice
du don d'organes
• Le réseau "Ville amie des aînés"

12 JEUNESSE

Un Conseil municipal des jeunes pour
s'engager dans la vie citoyenne
• Tropik'Ado : l'espace des jeunes
à Saint-Sul'

13 SÉCURITÉ

Police municipale : plus forte et plus proche
• Démarchage commercial sur la commune
• Attention aux cambriolages !

15 EXPRESSION POLITIQUE

Environnement



Recycler pour mieux reconstruire : le bilan du chantier de déconstruction de Polyespace

La déconstruction du Polyespace, engagée le 1^{er} juillet 2025, marque une étape importante pour Saint-Sulpice-la-Pointe. Ce projet ne s'est pas limité à la démolition : il a été pensé pour réduire l'impact environnemental et favoriser la valorisation des matériaux.

Une démarche exemplaire qui illustre la volonté de la Ville de s'inscrire dans une logique d'économie circulaire.

UN CHANTIER RESPONSABLE ET PERFORMANT

Au total, **860 tonnes** de produits, matériaux et déchets ont été évacués. Parmi eux, **850 tonnes ont été valorisées**, soit un taux de valorisation global de 99 % (matière et énergie confondues). Ce chiffre démontre que la quasi-totalité des matériaux issus du chantier a trouvé une seconde vie. Cette performance est le fruit d'une collaboration entre la Ville, l'ARAC Occitanie (maître d'ouvrage), V2S Architectes (maîtrise d'œuvre) et l'entreprise Premys, spécialisée dans la déconstruction durable.

UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA COLLECTIVITÉ

En atteignant **99 % de valorisation**, la Ville réduit considérablement la part de déchets envoyés en décharge (moins de 0,2 %).

Cette démarche contribue à :

- Préserver les ressources naturelles en réutilisant les matériaux.
- Réduire l'empreinte carbone liée à la production de nouveaux matériaux.
- Promouvoir des pratiques durables dans les projets municipaux.

LES DÉCHETS VALORISÉS

827,4 tonnes de **béton** recyclées en granulats pour la fabrication de nouvelles infrastructures.

23,6 tonnes de **déchets non dangereux en mélange** valorisées en matière (70 %) et en énergie (23 %).

3,9 tonnes de **bois** réutilisées pour fabriquer des panneaux ou valorisées en énergie.

2,2 tonnes de **métal** recyclées à 100 % pour la sidérurgie.

3,5 tonnes de **végétaux** utilisées en compostage.

ET DEMAIN ?

Saint-Sulpice-la-Pointe entend poursuivre cette dynamique dans ses futurs chantiers. La Ville souhaite également sensibiliser les habitants à l'importance du tri et du recyclage, y compris pour les petits travaux à domicile.

Recycler les matériaux de construction, c'est préserver nos ressources et construire un avenir plus durable.



Des poubelles de tri sélectif au cœur de la ville

Pour encourager le tri des déchets et améliorer la propreté des espaces publics, les services municipaux ont installé des poubelles de tri sélectif sur les places du centre-ville. Une initiative citoyenne qui s'inscrit dans le cadre de la loi AGEC et vise à réduire les déchets non recyclés.

Disposés dans les lieux les plus fréquentés du centre-ville, à proximité des commerces et des services publics, ces équipements permettent à chacun de séparer facilement les déchets recyclables (papier, plastique, verre) des ordures ménagères.



POURQUOI CETTE INITIATIVE ?



Encourager le tri à la source pour adopter les **bons réflexes** quotidiens.



Réduire le volume des déchets non recyclés, et contribuer à préserver l'environnement.



Répondre aux obligations de la **loi AGEC**, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, qui impose le tri sélectif hors foyer dans les espaces publics.

ET APRÈS ?

Ce dispositif sera progressivement étendu. De nouveaux bacs seront prochainement installés dans le parc Georges Spénale, près des écoles et sur le site de la Plaine des Sports d'Embrouyset.

Le budget consacré à cette première phase s'élève à 5 000 €, un investissement qui s'inscrit dans la volonté municipale de renforcer la propreté des espaces publics, d'améliorer le cadre de vie des habitants et de répondre aux enjeux environnementaux actuels.

Bacs à sapins

Après les fêtes, ne jetez pas votre sapin avec les ordures ménagères ! Comme chaque année, la Ville met en place des bacs à sapins pour collecter vos arbres naturels.

À partir du 5 janvier 2026, vous pourrez déposer votre sapin dans les bacs prévus à cet effet :

- École Henri Matisse
- Parking de l'Office de tourisme
- NOUVEAU : Parking du cimetière - route de Saint-Lieux



COMMENT DÉPOSER VOTRE SAPIN ?

Retirez toutes les décorations (boules, guirlandes, lumières) de votre sapin naturel, sans flocage (neige artificielle) et déposez-le sans sac plastique, sans filet, sans pot ni support.

Cette initiative permet de recycler les sapins et de réduire les déchets. Merci à tous pour votre participation à ce geste éco-responsable !

Une signalisation pour valoriser le centre-ville

Afin d'améliorer l'accueil des habitants et des visiteurs, les panneaux de signalisation d'information locale ont été remplacés et mis à jour. Cette initiative répond à un objectif : offrir une meilleure visibilité des équipements publics, des commerces et des services de proximité.



Ce dispositif contribue à rendre la circulation plus fluide et renforce l'attractivité du centre-ville en mettant en valeur ses points d'intérêt. Pour concevoir ce projet, une phase de travail a été menée avec agents et élus. Ensemble, ils ont élaboré un plan de signalétique cohérent et harmonisé.

Les panneaux, au design soigné, indiquent clairement les directions vers les sites essentiels (services municipaux, écoles, commerces, équipements sportifs...).

Pensée pour être à la fois pratique et esthétique, cette signalisation améliorera le quotidien des administrés tout en valorisant l'image de notre commune.

Un nouveau souffle pour le Square des trois musiciens

Le Square des trois musiciens s'est métamorphosé grâce à une démarche collective et participative, inscrite dans le projet "Fraîcheur de vivre". Ce réaménagement, porté par la Ville en partenariat avec Le bruit de la conversation, a mobilisé habitants, associations, étudiants et bénévoles autour d'un objectif commun : créer un îlot de fraîcheur et de biodiversité au cœur de la bastide.

UNE AVENTURE COLLECTIVE

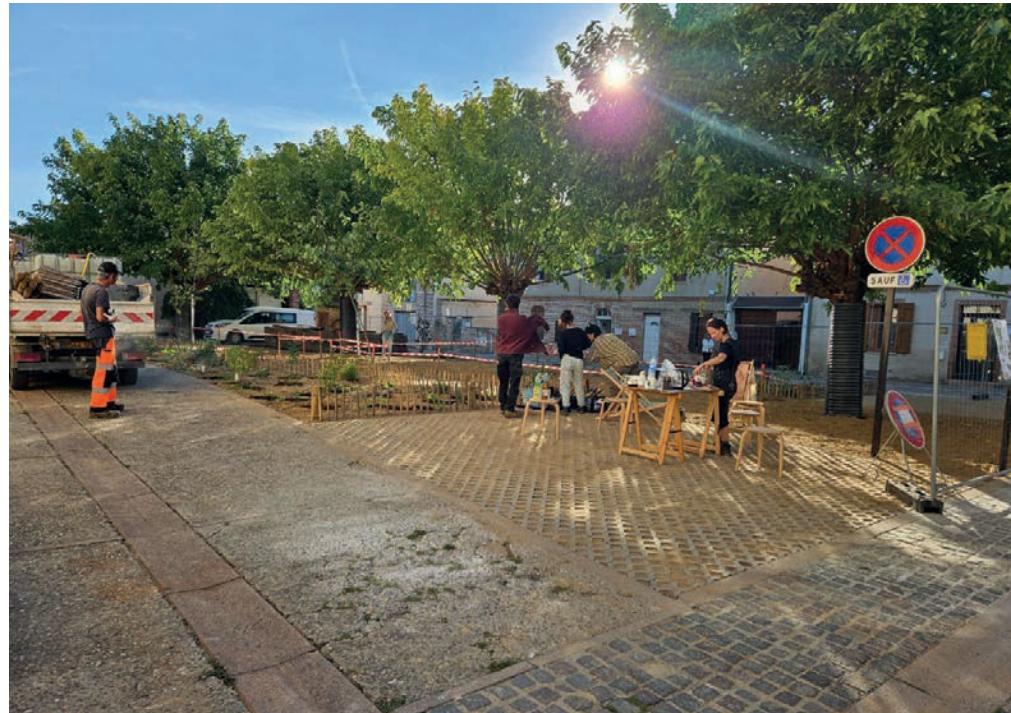
Tout a commencé par une phase de sensibilisation et de diagnostic participatif : balades urbaines, cartographie collective, jeux de découverte... Ces moments ont permis aux habitants de partager leurs idées et leurs attentes pour ce lieu emblématique.

Ensuite, des ateliers de co-conception ont donné vie à ces propositions : maquettes collaboratives, photolangage, élaboration du scénario final.

Enfin, le projet s'est concrétisé lors d'un chantier participatif, où habitants, bénévoles, étudiants et agents municipaux ont retroussé leurs manches pour planter, aménager et créer ensemble.

Au total, près de 120 personnes ont contribué à cette aventure : enfants, adolescents, familles, étudiants des écoles d'architecture et d'ingénierie de Toulouse, bénévoles du collectif, agents des services techniques et élus.

Une belle démonstration que l'intelligence collective peut transformer durablement notre cadre de vie.



UN SQUARE REPENSÉ POUR LA NATURE ET LA CONVIVIALITÉ

Le réaménagement du Square des trois musiciens repose sur des principes simples mais puissants :

- **Débitumisation et végétalisation** : 435 m² de sol ont été rendus vivants et perméables, favorisant l'infiltration des eaux de pluie et limitant les îlots de chaleur.
- **Diversité végétale** : près de 30 espèces (arbres, vivaces, plantes mellifères) ont été plantées pour enrichir la biodiversité et offrir ombre et fraîcheur.
- **Réemploi des matériaux** : le dallage provient de l'aménagement existant et le mobilier a été conçu à partir de matériaux recyclés.
- **Nouveaux usages** : tout en conservant quelques places de stationnement, le square accueille désormais des espaces de détente, de rencontre et de jeu.

Ce projet contribue aussi à apaiser la circulation dans la bastide, en réduisant le flux routier et en rendant l'espace plus agréable pour les piétons.

UN PROJET DURABLE ET SOLIDAIRE

Au-delà de l'aspect esthétique, cette transformation répond à des enjeux écologiques : lutte contre les îlots de chaleur, infiltration des eaux, augmentation de la vie du sol, création d'habitats pour la faune locale. Elle incarne une vision sobre et créative de l'aménagement urbain, où chaque geste compte : paillage conséquent, choix de plantes mellifères, mobilier convivial.

DES PARTENAIRES ENGAGÉS

Ce projet n'aurait pas vu le jour sans le soutien de la Caisse des dépôts et consignations, la Fondation Caisse d'Épargne, l'Agence de l'eau Adour-Garonne... et l'implication précieuse des bénévoles du collectif Le bruit de la conversation, des étudiants et des habitants.

ET MAINTENANT ?

Le Square des trois musiciens est prêt à accueillir vos promenades, vos moments de détente et vos rencontres. Il est le symbole d'une ville qui agit pour le climat, qui valorise la participation citoyenne et qui prend soin de son cadre de vie.



COMMENT SAVOIR SI VOTRE TERRAIN EST CONCERNÉ ?

Rendez-vous sur le site officiel www.georisques.gouv.fr pour effectuer une recherche par adresse. Vous y trouverez une cartographie des zones à risque.

BESOIN D'AIDE OU DE CONSEILS ?

Bénéficiez d'une information fiable et d'une orientation adaptée à votre situation.



ADIL du Tarn • www.adil81.org
Tél. : 05 63 48 73 80

Retrait-gonflement des argiles : prévenir pour protéger votre maison

Saviez-vous que les sols argileux peuvent représenter un risque pour votre habitation ? Ce phénomène, appelé retrait-gonflement des argiles, est l'une des principales causes de dommages aux maisons individuelles en France. À Saint-Sulpice-la-Pointe, comme dans de nombreuses communes du Tarn, il est essentiel d'anticiper et de prévenir pour éviter des réparations coûteuses.

Les sols argileux sont très sensibles aux variations d'humidité :

En période sèche, ils se rétractent.
En période humide, ils gonflent.
Ces mouvements, bien que lents, peuvent provoquer des fissures et des désordres structurels importants, notamment sur les maisons à fondations superficielles, les plus vulnérables.

POURQUOI AGIR EN PRÉVENTION ?

Intervenir avant l'apparition d'un sinistre coûte beaucoup moins cher que des travaux de réparation. La prévention consiste à stabiliser la teneur en eau des sols proches des fondations pour limiter ces variations.

Les dispositifs d'accompagnement et de subvention concernent principalement :

- La gestion de l'eau (drainage, récupération des eaux pluviales...)
- La gestion de la végétation (choix et implantation des arbres et arbustes)
- L'imperméabilisation du sol autour de la maison
- Ces actions permettent de réduire les risques et de protéger durablement votre habitation.

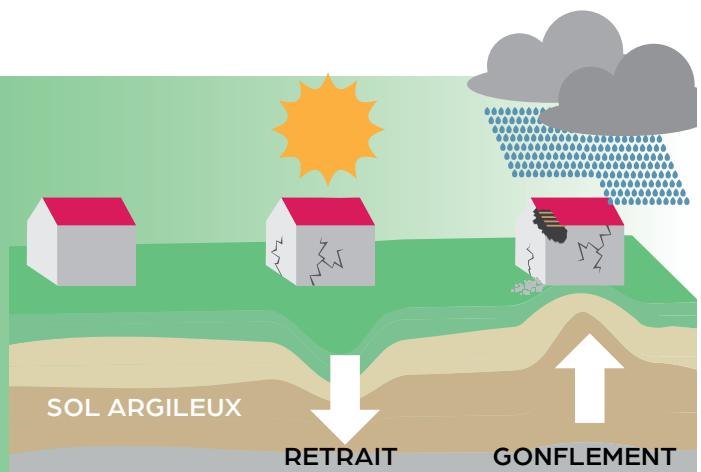
Agir aujourd'hui, c'est éviter des frais importants demain. Protégez votre maison en anticipant le risque de retrait-gonflement des argiles !



QU'EST-CE QUE LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES ?

Les sols argileux sont très sensibles aux **variations d'humidité**.

- En période **sèche**, ils se **rétractent**.
- En période **humide**, ils **gonflent**.



Urbanisme



Règlement local de publicité : un cadre pour une ville harmonieuse

Depuis le 29 février 2024, la commune s'est dotée d'un Règlement local de publicité (RLP). Ce document, prévu par le Code de l'Environnement, adapte la réglementation nationale aux spécificités locales pour mieux préserver nos paysages, notre patrimoine et la qualité de vie des habitants, tout en permettant aux acteurs économiques de communiquer.

POURQUOI UN RLP ?

L'affichage publicitaire, les enseignes et pré-enseignes font partie de notre quotidien. Leur multiplication peut générer une pollution visuelle et nuire à l'image de la ville. Le Règlement local de publicité fixe des règles claires pour encadrer ces dispositifs : formats, emplacements, densité, éclairage...

L'objectif est simple : réduire l'impact visuel tout en respectant les besoins des commerçants et associations.

APPLICATION IMMÉDIATE ET DÉLAIS DE MISE EN CONFORMITÉ

Les dispositifs installés **après le 29 février 2024** doivent respecter immédiatement les nouvelles règles du Règlement local de publicité.

Pour les dispositifs existants qui ne sont pas conformes, un délai légal est accordé afin de se mettre en conformité : 2 ans pour les publicités (jusqu'au 18 mars 2026),

et 6 ans pour les enseignes, avec une échéance fixée au 18 mars 2030.

CE QUI CHANGE CONCRÈTEMENT

Les règles du RLP imposent des dispositions précises selon la nature des dispositifs.

- Publicités** : les dispositifs scellés au sol, les bâches publicitaires permanentes ainsi que les publicités lumineuses ou numériques en extérieur ne sont pas autorisés. La publicité murale est proscrite au centre-ville..
- Enseignes** : obligation d'intégration architecturale, limitation des surfaces (15% ou 20 % de la façade), extinction des enseignes lumineuses entre 21 h et 7 h.
- Pré-enseignes** : autorisées uniquement dans des cas précis (manifestations temporaires, produits du terroir, monuments historiques), avec des dimensions limitées (1,50 m x 1 m).

Avant toute installation, modification ou remplacement, il est nécessaire de demander une autorisation préalable pour les bâches publicitaires, publicités lumineuses (y compris numériques), dispositifs exceptionnels et toutes les enseignes.

Les formulaires officiels, Cerfa n°14798 et n°14799, sont disponibles sur service-public.fr

Les demandes doivent être adressées en 3 exemplaires par courrier recommandé avec AR au service Développement aménagement de la Ville, Espace Auguste Milhès - 416 rue du Capitaine Beaumont ou tarnettagout.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier

UN ENJEU COLLECTIF

Le respect du RLP est essentiel pour préserver le charme de notre ville et garantir une communication responsable. Commerçants, artisans, associations : informez-vous avant toute installation pour un cadre de vie harmonieux.

Pour toute question, contactez le Service Urbanisme au 05 81 40 81 61 saintsulpice-la-pointe.fr/enseigne-publicite



Repas des aînés de Saint-Sulpice

Samedi 24 janvier 2026

12h

Cantine Marcel Pagnol • Chemin de La Planquette

Vous avez 75 ans et plus ?
La commune vous offre un repas traiteur
(apéritif, entrée, plat, fromage et dessert)
et une animation musicale

Uniquement sur inscription à l'accueil du CCAS

11 Chemin de La Planquette
ou par téléphone au 05 63 34 10 50
avant le 15 janvier 2025.



Saint-Sulpice
La Pointe
Service Social

Solidarité



Un bel élan collectif pour moderniser les salles de vie de l'Ehpad Chez nous !

Ces derniers mois, un formidable mouvement de solidarité a pris forme pour redonner un coup de fraîcheur aux espaces communs de notre établissement. Résidents, familles, agents et élus du conseil d'administration se sont mobilisés avec enthousiasme pour imaginer et créer des lieux plus chaleureux, conviviaux et adaptés aux besoins de chacun.

DES ESPACES TRANSFORMÉS ET PLUS ACCUEILLANTS

Les salles à manger arborent désormais des teintes élégantes de terracotta et de beige, tandis que le salon s'est métamorphosé grâce à un mur panoramique qui évoque les vacances sur les côtes provençales. Ces changements apportent une atmosphère apaisante et accueillante, où le quotidien devient plus agréable et où le partage reste au cœur de la vie collective.

MERCI À TOUS POUR VOTRE IMPLICATION !

Un immense merci à toutes celles et ceux qui ont donné de leur temps, de leur énergie et de leurs idées. Votre implication fait vraiment la différence ! Et ce n'est qu'un début : les prochains chantiers participatifs concerneront la peinture des couloirs de l'Ehpad, en commençant par le rez-de-chaussée, ainsi que la rénovation de la salle d'animation et de l'accueil.

DES PROJETS POURSUIVIS EN 2026

Cet été déjà, une buvette installée dans le jardin agrémenté d'un nouveau mobilier coloré, a rencontré un franc succès. Une expérience conviviale qui sera renouvelée en 2026 ! Par ailleurs, des travaux de rafraîchissement plus importants sont prévus l'année prochaine : réfection des balcons et des façades, climatisation de l'établissement et réaménagement des espaces administratifs et d'animation.

UNE ANNÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE MARCEL PAGNOL

Côté vie sociale, la thématique de 2026 sera placée sous le signe de Marcel Pagnol : danses provençales, aïoli géant et bien d'autres animations viendront rythmer la vie de l'établissement.



UN SERVICE ESSENTIEL POUR ROMPRE L'ISOLEMENT

Le véhicule du CCAS permet de transporter les personnes qui participent aux activités organisées par le CCAS ou par l'Ehpad. Grâce à ce service essentiel, les bénéficiaires peuvent se rendre à des ateliers variés, comme la gym adaptée à la MAS Lucie Nouet, les ateliers mémoire dans les locaux de France Services, ou encore les ateliers d'art floral à l'Ehpad.

Depuis toujours, le CCAS maintient ce dispositif pour lutter contre l'isolement et favoriser le lien social. Les personnes les plus isolées ont ainsi la possibilité de participer à des moments conviviaux et enrichissants.

Et ce n'est qu'un début : dans l'avenir, ce service est appelé à se développer, afin de répondre encore mieux aux besoins des habitants et d'accompagner ceux qui en ont le plus besoin.

Vous souhaitez bénéficier du service ?

N'hésitez pas à contacter le CCAS au 05 63 34 10 50.



Saint-Sulpice-la-Pointe, Ville Ambassadrice du don d'organes

Le don d'organes est devenu une priorité nationale et notre commune s'engage pleinement dans cette cause en signant la charte "Ville Ambassadrice du don d'organes" aux côtés des collectifs Greffes+ et France ADOT 81. Nous avons rencontré Daniel Veyssiere, président de France ADOT 81.

Pouvez-vous nous présenter France ADOT 81 et ses missions ?

Daniel Veyssiere : France ADOT 81 est une association départementale affiliée à la fédération nationale reconnue d'utilité publique et agréée par l'Éducation nationale. Sa mission : informer et sensibiliser sur le don d'organes et de moelle osseuse, deux sujets encore méconnus. Nous distribuons également la carte d'ambassadeur, qui permet d'exprimer clairement sa position en cas de prélèvement post-mortem.

Saint-Sulpice-la-Pointe a signé la charte "Ville Ambassadrice du don d'organes". Que signifie ce label ?

D. V. : En devenant Ville Ambassadrice, la commune affirme son engagement citoyen et contribue à une cause vitale : mieux faire



connaître le don d'organes. Des panneaux sont installés aux entrées de ville et la sensibilisation se poursuivra via les réseaux sociaux et le bulletin municipal.

Quels sont les freins autour du don d'organes et comment les lever ?

D. V. : Le principal frein reste le manque d'information et parfois des tabous familiaux. Il faut en parler dès le plus jeune âge, sensibiliser dans les écoles, lors des collectes de sang ou d'événements sportifs. Parler du don d'organes ne fait pas mourir : cela sauve des vies et permet de comprendre que l'on peut donner... mais aussi recevoir.

Quelles actions seront menées à Saint-Sulpice-la-Pointe ?

D. V. : Chaque année, nous intervenons lors des collectes de sang pour sensibiliser les donneurs à s'inscrire sur le registre des donneurs de moelle osseuse. Avec la mairie, nous envisageons aussi une conférence accompagnée de la projection d'un film.

Quels sont vos projets pour l'année à venir ?

D. V. : Grâce à nos bénévoles, nous continuerons à dialoguer avec les élus et à renforcer nos actions dans tout le département pour pérenniser la culture du don.

SAINT-SULPICE-LA-POINTE REJOINT LE RÉSEAU "VILLE AMIE DES AÎNÉS"

Le 1^{er} juillet 2025, le Conseil municipal a voté l'adhésion de la commune au réseau "Ville amie des aînés", porté par l'OMS. Ce dispositif vise à adapter la société au vieillissement et à promouvoir un territoire inclusif pour tous.

Accompagnée par Territ'âges et le CCAS, la commune s'engage à intégrer les enjeux du vieillissement dans ses politiques publiques et à mobiliser les acteurs locaux pour améliorer la qualité de vie des habitants. L'objectif : obtenir la labellisation « Ville amie des aînés » en 2026. Huit domaines d'action sont concernés : espaces publics, transports, habitat, information, lien social, culture, participation citoyenne, autonomie et accès aux soins. La démarche se déroule en cinq étapes : mobilisation des instances, diagnostic participatif, état des lieux, audit technique et élaboration d'un plan d'action. Un Comité de pilotage et un Comité technique se sont réunis en octobre et novembre 2025. Des ateliers participatifs avec les aînés ont eu lieu en novembre 2025. Un audit technique est prévu fin janvier 2026, avant la finalisation du plan d'actions au printemps 2026.



Jeunesse



Un Conseil municipal des jeunes pour s'engager dans la vie citoyenne

Saint-Sulpice-la-Pointe confirme son engagement envers la jeunesse avec le renouvellement du Conseil municipal des jeunes (CMJ). Cet espace démocratique permet aux jeunes de s'ouvrir à la citoyenneté et de participer activement à la vie de la commune.

L'objectif est clair : offrir aux jeunes la possibilité de proposer et porter leurs propres projets, indépendamment de ceux du Conseil municipal. Une belle opportunité pour apprendre, agir et faire entendre sa voix !

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Tu habites à Saint-Sulpice-la-Pointe et tu es en 6^{ème}, 5^{ème} ou 4^{ème}? 2025 / 2027

PRÉSENTE-TOI AUX ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES !

T'as une idée ? Viens la partager ! Décidons ensemble ! Construisons notre ville de demain !

+ d'infos et inscriptions

@stssulpice81
@ville.de.saint.sulpice

Saint-Sulpice La Pointe CMJ

COMMENT DEVENIR CANDIDAT ?

Pour se présenter aux élections du CMJ, il faut être résident(e) de Saint-Sulpice-la-Pointe et être scolarisé(e) en classe de 6^e, 5^e ou 4^e (dans ou hors commune). Un dossier de candidature, téléchargeable sur le site de la ville (www.saintsulpicelapointe.fr/conseil-municipal-des-jeunes), est à déposer complet à la mairie. Les candidatures doivent être déposées au plus tard le mercredi 14 janvier 2026.

L'annonce des résultats se fera le lundi 19 janvier 2026.

ET POUR VOTER ?

Pour être électeur, il faut résider à Saint-Sulpice-la-Pointe, avoir entre 10 et 17 ans inclus et être scolarisé(e) au minimum en classe de 6^e.

Pour toute question, contactez pablo.gilmaire@ville-saint-sulpice-81.fr.



TROPIK'ADO : L'ESPACE DES JEUNES À SAINT-SUL'

Tu as entre 10 et 17 ans ? Alors Tropik'Ado est fait pour toi !

Ce service municipal, entièrement dédié aux jeunes, t'accueille dès que tu as terminé ton CM2. Situé dans le parc de la mairie, c'est le lieu idéal pour se retrouver entre amis, partager des activités et imaginer des projets.

Pensé par les ados et pour les ados, Tropik'Ado est ouvert à tous les jeunes qui habitent ou sont scolarisés à Saint-Sulpice-la-Pointe.

Quand ? Tropik'ado t'accueille le mercredi de 13h30 à 17h, les soirs de semaine de 16h à 18h et pendant les vacances scolaires. L'inscription est de 15€ pour toute l'année scolaire. Viens seul ou accompagné et participe à la vie du groupe !

L'année s'annonce riche en séjours, projets, activités et surprises. Alors n'hésite pas à venir proposer tes envies et à participer à la construction de ce lieu unique.

+ d'infos : www.saintsulpicelapointe.fr/espace-jeunesse ou contacte Pablo & Théo au 06 20 12 11 92

Tu peux venir essayer Tropik'Ado et si tu te sens bien, repartir avec une fiche d'inscription à remplir. À très vite au Tropik'Ado !



Sécurité

Police municipale : plus forte et plus proche

La Ville de Saint-Sulpice-la-Pointe renforce son équipe de Police municipale, qui compte désormais 7 policiers et un agent administratif pour assurer la sécurité et la tranquillité publique.

Depuis le 4 août 2025, le brigadier-chef principal Damien Lefrancois a rejoint notre collectivité. Fort de 11 années d'expérience au sein de la Police municipale de Marseille, il apporte une expertise solide en matière de sécurité urbaine et de proximité.

Le 30 octobre, le brigadier-chef principal Yves Clanet a intégré également l'équipe. Il exerçait auparavant à Rabastens, où il a démontré son engagement au service des habitants.



UN DISPOSITIF APPRÉCIÉ : L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Ces recrutements s'inscrivent dans une dynamique de renforcement du service, notamment à travers l'Opération tranquillité vacances, un dispositif gratuit permettant aux administrés de signaler leur absence afin que leur domicile soit surveillé par la Police municipale.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, 198 demandes ont été enregistrées,

donnant lieu à 809 visites de contrôle. Durant la période estivale, du 1^{er} juillet au 31 août, 102 demandes ont été formulées et 361 visites ont été effectuées.

Les habitants peuvent s'inscrire directement auprès de la Police municipale ou via le site internet de la commune. Ce dispositif est simple, gratuit et contribue à la tranquillité de tous.

Saint-Sulpice-la-Pointe continue d'investir pour votre sécurité et votre sérénité.



DÉMARCHAGE COMMERCIAL SUR LA COMMUNE

Attention aux démarchages frauduleux ! Il est rappelé que le démarchage commercial est interdit dans la ville, sauf autorisation expresse délivrée par la municipalité. À Saint-Sulpice, seuls les pompiers et les agents de la Coved / Paprec sont autorisés à vendre des calendriers. Demandez-leur de vous montrer leur autorisation !

En cas de doute, contactez la Police municipale.

ATTENTION AUX CAMBRIOLAGES !

En cette période propice aux vols par effraction, restez vigilants : signalez tout comportement suspect en appelant le 17 et gardez le réflexe Police municipale. Fermez portes, fenêtres et volets, équipez votre porte d'un système fiable et ne laissez jamais de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée. Ne cachez pas vos clés à l'extérieur et, si possible, installez des équipements adaptés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, alarme). Rangez vos échelles et outils pour éviter de faciliter une intrusion.



Police municipale • 3 place Soult
Tél. : 06 17 43 46 27



Carte cadeau Tarn-Agout

Pour les fêtes, offrez un
cadeau qui a du sens !



Petits commerces de proximité

En vente sur petitscommerces.fr/tarnagout
ou à l'Office de Tourisme Tarn-Agout



Lavaur • 35 Grand Rue

Saint-Sulpice-la-Pointe • Rue du 3 mars 1930

Expression politique

L'article L2121-27 du Code général des collectivités territoriales fixe une obligation légale de réserver, dans le magazine municipal, un espace d'expression aux groupes politiques composant le conseil municipal. Le contenu de ces articles est de la seule responsabilité de leurs auteurs.

Un avenir ensemble pour Saint-Sulpice

À l'approche des fêtes, notre ville s'anime et se pare de ses plus belles illuminations.

L'opposition a choisi d'ouvrir sa campagne électorale dans une tonalité que nous regrettons, comme on ouvre une liste au Père Noël : davantage de ceci, plus de cela, sans se soucier du réalisme et du sérieux budgétaire que requiert un tel exercice.

Nous l'avons toujours dit : gouverner, ce n'est pas promettre tout à tout le monde, c'est assumer. Assumer de tenir un cap, de faire des arbitrages, parfois difficiles, d'investir quand c'est utile et de dire non quand c'est nécessaire. Nous poursuivons ce chemin, proches des réalités quotidiennes de nos habitants.

Les projets structurants engagés depuis plusieurs mois, une sécurité renforcée, une accélération de l'action sociale avec la mise en place de la "Mutuelle pour tous" pour faciliter l'accès aux soins, l'adhésion au réseau "Ville amie des aînés", l'amélioration de la prévoyance des agents municipaux, la distribution du colis de Noël pour nos seniors, l'accompagnement des actions citoyennes et associatives solidaires telles que le Téléthon, le don du sang, ou la mobilisation contre les violences faites aux femmes témoignent de ce qui fonde l'état d'esprit de notre majorité : agir avec cœur et sens du collectif.

À l'heure où certains préfèrent la facilité, nous continuons d'avancer dans le concret, au plus près des réalités et des besoins croissants en solidarité. C'est cette ligne, exigeante et cohérente, qui guide notre mandat.

Toute l'équipe d'Un avenir ensemble pour Saint-Sulpice vous souhaite de chaleureuses fêtes de fin d'année.

Saint-Sulpice Demain

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année auprès de vos proches et de vos familles.

Nous vous adressons tous nos meilleurs vœux pour l'année qui vient.

Enfin, nous vous donnons rendez-vous en janvier pour vous dévoiler notre programme en vue des élections municipales. Santé, Écologie, Éducation et Sécurité sont les priorités issues du grand sondage auquel vous avez été près de 360 à répondre. Merci à vous.

Dès à présent, et pour pouvoir voter en mars, pensez à vérifier votre inscription sur les listes électorales.

Si ce n'est pas le cas, vous pouvez effectuer votre démarche auprès de la mairie ou bien en ligne :

<https://www.service-public.gouv.fr>

Vos élus : Isabelle Manteau, Stéphane Fillion, Maxime Lacoste et Julien Lassalle

Saint-Sulpice c'est vous

Le groupe politique "Saint-Sulpice c'est vous" n'ayant pas transmis d'expression libre pour ce magazine municipal, nous sommes donc dans l'impossibilité de publier leur texte.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales **avant le vendredi 6 février 2026**. Comment s'inscrire ?

- **En mairie** : Présentez une **pièce d'identité** valide (CNI ou passeport) Fournissez un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois (hors facture de téléphone) et complétez le **formulaire** sur place.
- **En ligne** : sur www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396

2026 FRATERNELLE & SOLIDAIRE

LE MAIRE & LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE
VOUS CONVIENT À LA PRÉSENTATION DES VŒUX

LE SAMEDI 17 JANVIER À 11H • SALLE RENÉ CASSIN

saintsulpicelapointe.fr

